

inquiétude généralisée devant le rythme des négociations touchant le contrôle des armements ainsi qu'un intérêt à chercher de nouveaux moyens d'arrêter la course aux armements. Des solutions diverses ont été proposées, par exemple un «gel» des arsenaux nucléaires à leurs niveaux actuels, des mesures de confiance visant à accroître la compréhension et la confiance entre l'Est et l'Ouest, des mécanismes améliorés de gestion des crises et des déclarations sur les zones exemptes d'armes nucléaires et les zones de paix.

La promotion de la paix à l'ère nucléaire et la sauvegarde des libertés démocratiques ont toujours constitué des thèmes dominants de la politique étrangère du Canada. Notre objectif a été de donner à tous les pays la sécurité à des niveaux d'armements et de forces de moins en moins élevés, au plan tant nucléaire que classique. Nous considérons que le document final de la première Session extraordinaire des Nations unies consacrée au désarmement demeure valide. Ce document, adopté en 1978 par consensus historique, établit un programme de contrôle des armements ainsi que des priorités de désarmement touchant les armes nucléaires, les armes de destruction massive, y compris les armes chimiques, ainsi que les armes et les forces classiques.

Nous avons participé avec d'autres aux travaux des Nations unies à New York, à la Conférence des Nations unies sur le désarmement à Genève, aux négociations «MBFR» à Vienne et aux réunions de la CSCE. Ces délibérations avaient pour objet de trouver des moyens pratiques et concrets d'atténuer les tensions entre États et d'éliminer la menace d'une guerre. Nous nous sommes fixé pour objectif à Stockholm la négociation et l'adoption d'un ensemble complémentaire de mesures de confiance et de sécurité pour réduire le risque d'affrontement militaire en Europe. Pour produire l'effet désiré, ces mesures doivent être significatives sur le plan militaire, contraignantes sur le plan politique et adéquatement vérifiables.

Notre association avec le nucléaire a commencé avec le développement initial de la bombe atomique pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais nous avons par la suite décidé de ne pas acquérir de telles armes, étant le premier pays «à potentiel nucléaire» à prendre une telle décision. Il n'y a pas d'armes nucléaires sur notre territoire aujourd'hui. (Et il ne saurait y en avoir sans le consentement du gouvernement canadien.)

Dans les années qui ont suivi, nous avons tenté de décourager à la fois l'expansion des arsenaux nucléaires et la propagation des armes nucléaires aux États qui n'en sont pas dotés. D'où nos vigoureux efforts en faveur d'une interdiction complète des essais et la fermeté de notre appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le TNP fournit le cadre politique et juridique, de même que l'assise technique, pour la prévention de la prolifération des armes nucléaires aux États qui n'en sont pas dotés. Il constitue un élément critique et largement appuyé de la sécurité internationale. Au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) comme aux réunions des fournisseurs nucléaires, nous avons préconisé très activement l'élaboration de garanties efficaces contre le détournement à des fins militaires des matières et de la technologie des réacteurs nucléaires. Enfin, nous nous sommes efforcés d'empêcher que les armes nucléaires ne soient utilisées sur les fonds marins et dans l'espace extra-atmosphérique et nous avons signé des traités internationaux à cet effet.

*La promotion de la paix à l'ère nucléaire et la sauvegarde des libertés démocratiques ont toujours constitué des thèmes dominants de la politique étrangère du Canada.*